

Sont présents :

CARPENTIER Pascal, Conseiller, Président

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre f.f.

SIMON Dominique, EHLEN Xavier, GILBERT Christian, CULOT Laurence, BIEUVLET Jérôme, Echevins

DODRIMONT Philippe, HENRY René, MATZ Vanessa, GERMAIN Dominique, GILSON Marc, RIXHON Daniel, CORNET Danielle, HUMBLET Isabelle, BENOIT-DEPREAY Julie, MAES Alexandra, THEATE

Françoise, GAVRAY Denis, MOYSE Vincent, MARENNE Yves, Conseillers(ères) communaux

FLOHIMONT Marie-Paule, Présidente du CPAS, assiste à la séance sans prendre part aux votes

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire

NOTE AU CONSEIL DU 30 NOVEMBRE 2017
--

Titre : - 2. Personnel d'entretien des bâtiments - Evaluation du licenciement - Présentation rapport

Service : Directrice générale

Agent Traitant : SADZOT Dominique

Objet et projet de décision :

Rapport financier suite au licenciement des femmes d'ouvrage (FO)

Cette note à caractère financier uniquement est basée sur l'examen des exercices 2015 (année avec les FO au complet), 2016 (année avec Laurenty, des FO et les indemnités de préavis des FO sortantes) et 2017 (année avec Laurenty et les FO restantes).

1) Evolution des frais de personnel :

Les montants pris en considération ont été calculés par le service du personnel (traitements, indemnités de rupture, garderies et vaisselles) sur base des résultats des exercices 2015 et 2016 clôturés et sur base d'une projection budgétaire couvrant l'année complète pour 2017.

2015 : 444.211,22€

2016 : 286.728,81€

2017 : 146.658,19€

Cette évolution à la baisse doit être tempérée par les frais de nettoyage payés à la société Laurenty sur base d'un marché public couvrant les années 2016,2017 et 2018.

2016 : 171.281,44€ (y compris quelques prestations fin 2015, facturées en 2016)

2017 : 153.493,20€ (déduction faite du supplément pour le nouveau bâtiment de l'école de Nonceveux)

En combinant les montants, nous obtenons un coût de nettoyage de :

2015 : 444.211,22€ (FO communales uniquement)

2016 : 458.010,25€ (Laurenty + FO restantes + Indemnités préavis FO sortantes)

2017 : 300.151,39€ (Laurenty + FO restantes)

La comparaison entre 2015 et 2017, à l'exclusion de 2016, montre une économie de 144.059,83€ en passant d'un nettoyage entièrement réalisé par du personnel communal à une situation mixte avec la conservation de 4 auxiliaires communales. Si on indexe le montant de 2015 (2x2%), l'économie passe à 161828,27€

2) Evolution des autres frais liés au nettoyage :

- majoration des frais de lavage des vitres anciennement effectué par les FO (Harzé) : 1452€/an,
- achat de lave-vaisselles à Harzé et Awan : 15.000€ amortis en 5 ans, soit 3000€/an,
- achat de produits d'entretien : diminution de 3543€ entre 2015 et 2017,

Les frais évoluent à la hausse de $1452+3000-3543 = 909€/an$

Conclusion :

La comparaison des frais de nettoyage globaux (1) + 2)) entre 2015 et 2017 montre **une baisse de 161.019,27€** entre le recours à des FO communales uniquement et la situation mixte actuelle.

Personnel d'entretien des bâtiments – Evaluation du licenciement – 30/11/2017

➤ **Evaluation de l'impact social du licenciement des 15 agents contractuels.**

L'une des questions posées était « parmi les personnes licenciées combien ont pu retrouver du travail ? » Il ne sera pas répondu à cette question. En effet de quel droit et avec quelles prérogatives un ancien employeur pourrait-il interroger les services du Forem afin de savoir si le personnel qu'il a licencié a ou non retrouvé du travail.

Il était également hors de question de prendre contact avec ces personnes pour leur poser la question. Ce que comprendra aisément l'assemblée.

La société Laurenty avait proposé aux agents licenciés de postuler et avait pris l'engagement de proposer des contrats à durée indéterminée avec si possible des prestations sur l'entité d'Aywaille.

Seules 2 personnes ont posé leur candidature et ont été engagées avec un contrat à durée indéterminée et font toujours partie de la société

➤ **Evaluation qualitative**

Il a été demandé aux directeurs des 5 écoles communales et à la directrice de la crèche de remettre un rapport sur la qualité du service rendu par la société de nettoyage. Ces rapports ont été rédigés avec l'assentiment du personnel enseignant et du personnel de la crèche.

Les conseils de participation ne se sont pas encore réunis depuis la rentrée de septembre.

Initiative a été prise de solliciter l'avis du service de promotion de la Santé à l'Ecole qui a notamment dans ses missions la visite des établissements scolaires, il lui a été demandé d'être particulièrement attentif à la propreté des locaux et à faire les remarques nécessaires en toute objectivité.

Awan - 16/03/2016 : aucune remarque

Kin - 02/05/2017 : aucune remarque

Sougné-Remouchamps – 13/06/2017 : nettoyage est satisfaisant – Souhaitable que le gros nettoyage soit fait + régulièrement et durant les vacances

Harzé – 11/09/2017 : problèmes d'odeur dans les wc garçons malgré le bon entretien

Nonceveux – 19/09/2017 : Le temps consacré à l'entretien des locaux est insuffisant.

Il est également important de relever que depuis janvier 2016, début de la reprise du nettoyage par la société Laurenty, nous n'avons réceptionné aucune plainte venant de parents d'élèves. Or nous constatons tous chaque jour à quelle vitesse peuvent se propager les plaintes de toutes sortes via les réseaux sociaux et autres vecteurs de communication.

Il faut évidemment toujours garder à l'esprit que la société de nettoyage doit se conformer au cahier des charges auquel elle a répondu, elle ne peut être responsable de certains oublis ou de manque de précision du cahier des charges.

En ce qui concerne la crèche, même si le début de la collaboration a été laborieux pour toutes sortes de raisons, les problèmes ont été résolus en concertation avec les responsables de la société et tout semble être en ordre à la grande satisfaction de la directrice, du personnel et des parents.

Pour ce qui concerne les écoles, ce qui est mis en évidence par les directeurs :

- Relations cordiales avec le personnel, que ce soit les techniciennes de surface ou les inspectrices
- Il fait propre, c'est correcte mais....
- Les manquements mis en évidence tels que le dépoussiérage des étagères, des casiers...sont des tâches non prévues dans le cahier des charges (surfaces dégagées)
- Laver à l'eau 1 fois semaine en hiver, c'est trop peu.

Que prévoit le cahier des charges :

Travaux journaliers

- dans les classes, les couloirs, les escaliers, les halls d'entrée, les réfectoires, les cuisines et les salles de sport → vidange et nettoyage des poubelles
 - moppage des sols
 - essuyage des traces de doigts sur les portes et cloisons vitrées
- dans les couloirs, les escaliers, les halls d'entrée, les réfectoires et les cuisines
 - lavage des sols
- dans les sanitaires, les vestiaires
 - vidange et nettoyage des poubelles
 - entretien des appareils sanitaires, wc et urinoirs, miroirs, distributeurs et quincailleries, nettoyer les murs carrelés et les portes des toilettes
 - nettoyer les points de contact : poignées de portes et interrupteurs
 - nettoyage des sols
 - réapprovisionnement en fournitures

Travaux hebdomadaires - par zone

- Nettoyage intérieur et extérieur des poubelles
- Nettoyage des surfaces dégagées des tables, des appuis de fenêtre, des armoires basses, des dessus d'armoires
- Nettoyage des chaises, des plinthes, radiateurs et ornements décoratifs (cadres, luminaires)
- Nettoyage des portes et encadrements
- Enlèvement des fils de poussière
- Lavage des sols durs à l'aide d'une solution nettoyante

Travaux mensuels - Sanitaires

- Récurage des sols,
- Nettoyage des parois intermédiaires et des carreaux des urinoirs

Travaux annuels - entre le 20/08 et le 01/09

- Entretien de tous les locaux avec décapage et mise en protection des lino
- Récurage des carrelages muraux

➤ Conclusion

Le personnel de nettoyage entre en action alors que les établissements sont pratiquement vides ce qui permet de ne pas perdre de temps en papotages inutiles et chronophages. Le personnel communal prenait son service pendant les heures de classe.

Confier le nettoyage à des professionnels améliore l'efficacité. Le personnel est formé à des techniques particulières (on n'entretient pas une école ou une crèche comme on entretient sa maison), contrôlé en interne par des inspecteur(trice)s spécialement formés. Le personnel communal ne subissait aucun contrôle interne, aucun agent de l'administration n'était attaché à cette fonction.

Considérant que le métier de technicien de surface est un métier qui doit être qualifié de pénible, les absences pour maladie ne sont pas rares. Dès lors, lorsqu'il s'agissait du personnel communal, la gestion des absences et des remplacements engendrait un surcroît de travail pour l'administration. Confier cette gestion à un intervenant externe dégage l'administration de cette tâche.

Les directeur(trice)s et plus particulièrement les enseignants ont dû revoir leur comportement, ils ont été conscientisés au fait que le maintien d'un environnement propre et agréable est l'affaire de tous. C'est ainsi qu'il a été demandé aux enseignants de ranger leur classe en fin de journée, de mettre en place éventuellement un rôle de tâche avec les enfants par exemple mettre les chaises sur les tables, ramasser les objets et autres déchets qui sont par terre ... et sans jamais empiéter sur le temps consacré à leur tâches pédagogiques.

Les contacts avec le responsable de secteur sont positifs et constructifs même si nous devons déplorer le fait que depuis le début du contrat 3 personnes se sont succédées.

Récemment le nouveau responsable a fait le tour des établissements et sa conclusion est qu'il ne fait pas suffisamment propre à Awan et à Harzé (environnement - tallus, bois, cour de récréation). La société a donc pris la décision d'augmenter le temps de travail dans ces 2 structures à ses charges.

Lorsqu'il s'agira de rédiger le prochain cahier des charges il faudra être attentif à l'environnement de certaines implantations.

La qualité du nettoyage est dans l'ensemble satisfaisante.

Annexes :

Proposition de délibération :